

**Compte-rendu de la Réunion  
tenue le samedi 20 mars 2010  
au Restaurant "Le Louis XVII"  
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8<sup>ème</sup>**

Étaient présents :

M <sup>me</sup> de La Chapelle	Présidente
M. Gautier	Vice-président
M <sup>me</sup> Pierrard	Trésorière
M. Desjeux	Secrétaire Général
M. Mésognon	Secrétaire Général adjoint

et

M<sup>mes</sup> de Crozes, Julie, Lescaroux,  
M<sup>elle</sup> de Confevron  
MM. Adjet, Huwaert, de Jenlis.

Excusés :

M<sup>me</sup> Hamann,  
MM. Chomette, Duval, Troussset.

Après le déjeuner habituel, le Vice-président ouvre la séance :

## 1. ACTUALITÉS

### • Mme Védrine :

Elle vient d'être hospitalisée et doit subir dans quelques jours une importante intervention chirurgicale. Nous lui apportons notre soutien et formulons des vœux de prompt rétablissement.

### • Un nouveau site pour le Cercle :

Le site internet du Cercle a été entièrement reconstruit et est actuellement en voie d'achèvement. Il est pour l'instant à une adresse temporaire, mais retrouvera dans quelques semaines l'adresse : <http://louisxvii.chez.com/>.

### • Vente d'une miniature de Louis XVII :

Une miniature du Dauphin [par Jean-Guillaume MOITTE (1746-1810) *Le Dauphin de France, 1790. Miniature à la mine de plomb sur papier. Signé "Moitte del. d'après nature"*] a été vendue le 1<sup>er</sup> février dernier à Cherverny au prix de 5600 € (mise à prix 150 €). Elle est actuellement en vente à la galerie Édouard Ambroselli (8, rue Drouot, 75009 Paris) au prix de **50.000 €**.

### • Les fouilles du cimetière Ste Marguerite :

Dans le bulletin de décembre 2009 de l'Institut Louis XVII on peut lire :

*« De nouveaux travaux ont été entrepris rue St Bernard dans l'ancienne enceinte du cimetière Sainte Marguerite, et donc, les fouilles ont repris. Cette fois-ci, c'est à l'emplacement où se situent les fosses qui avaient été recouvertes en 1904.*

*Nous ne re-détaillerons pas les travaux de fouilles engagés par la Commission du Vieux Paris à l'époque et l'échec de leurs recherches d'alors. Décidément, les précédents rapports de la Commission du Vieux Paris ne doivent satisfaire personne.*

*Témoignages extraits du documentaire Louis XVII, querelle pour un trône, J-Charles DENIAU, Madeleine SULTAN, 2006. Canal+ :*

*Alexandre Gady est présenté comme le spécialiste du vieux Paris.*



« on a trouvé un squelette, qui possédait une espèce d'homogénéité de couleur, mais ça , ça veut rien dire, des cheveux roux, blonds, roux, mais une taille qui ne collait pas très bien avec l'âge de l'enfant qui a été autopsié au Temple, bon ça on est sûr, à peu près ... parce que les médecins, ys' étaient quatre, nous disent un enfant d'environ 10 ans. n avait 10 ans et 2 ou 3 mois, je ne sais plus ... euh c'est difficile de croire qu'ils se sont trompé de plusieurs années, or, le corps trouvé en 46 (1846 NDLR) était très manifestement un adolescent ».

Madeleine Sultan : « Mais, ce corps ce qui est troublant, a tout de même un crâne qui a été scié au dessus du niveau des orbites ... »

A.G. : «absolument, là c'est un point qu'il est très facile de comprendre. Ce cimetière là, officiellement fermé en 1804 a servi jusqu'en 1819 de cimetière pour les hôpitaux de Paris. On en profite, soit parce qu'ils sont morts à l'hôpital soit qu'on amène des morts pour s'en servir pour la médecine, donc on fait des autopsies, on scie des crânes, on regarde les ossements avec des étudiants en médecine, et donc, dans ce cimetière. on Deut être certains, Qu'il v a beaucoup de !ens Qui ont le crâne scié ... »(Rire de l'intervenant).

Vérification avec les archéologues du Vieux Paris « ils ont bien du les trouver ces crânes sciés» précise J.C Deniau.

Francaise Lagarde (de la Commission du Vieux Paris) :« nous n'avons trouvé aucun squelette avec le crâne scié. très peu de squelettes de jeunes ad .. de ce que l'on appelle les jeunes, beaucoup d'immatures, de bébés, beaucoup, beaucoup de bébés, même je crois qu'ils arrivaient par sac entiers des hôpitaux et ils étaient jetés et enterrés, si on peut appeler ça enterrés, c'est, mis sous les pavés, à 20 cm sous les pavés, mais nous n'avons rien trouvé qui pouvait, euh .. Poser le moindre doute ». (NDLR Regard inquiet de Monsieur Loyer, Conservateur du Patrimoine)

« J'avais fait un petit calcul, vous savez il faut de temps en temps, là j'ai mis ça sur un bout de papier, on a ouvert le cimetière au 17<sup>ème</sup> siècle, on l'a fermé en 1804, donc il s'est passé 5 renouvellements de générations. Et on sait qu'il y avait 34 fosses communes, de 800 corps chacune, qui ont été renouvelé 5 fois, c'est vraiment un calcul arithmétique stupide, mais ça amène à environ 140000 sépultures. Donc, trouver le corps d'un enfant parmi 140000 autres, un peu ... peu probable disons ».

#### • Un nouveau prétendant, le Corrèzien Vincent Plas :

Monsieur Georges Plas a publié en libre lecture sur Internet (<http://www.sengoa.com/livre.asp?livreID=152>) un livre en quatre volumes intitulé sobrement Vincent.

Pour résumer très brièvement la vie de ce nouveau candidat à l'identité de Louis XVII, il s'agit de l'enlèvement du Dauphin le 19 janvier 1794 - jour du départ de Simon- par un certain Brival, conventionnel Corrèzien ami d'Hébert, lequel emmène l'enfant en Corrèze, et lui procure un vrai-faux acte de naissance, le 16 octobre 1794 (25 vendémiaire an III), jour de l'anniversaire de la mort de la Reine.

Ce jour là en effet, il nous procure l'extrait de naissance d'un certain Vincent Plas, membre d'une famille d'agriculteurs nombreuse et méritante. Ce nouveau-né serait donc en réalité Louis XVII, âgé pourtant de neuf ans à l'époque.

Cette nette différence d'âge n'a pas l'air de troubler notre auteur, lequel descend naturellement en droite ligne dudit Vincent Plas.

Bien évidemment, au moment de la conscription, notre prétendant sera remplacé par l'un de ses frères, car le soi-disant Dauphin aurait vraisemblablement paru trop âgé.

Cela tombe bien, car le frère remplaçant a les yeux bleus, ce qui sauve la mise de Vincent, lequel a les yeux roux ! Georges Plas a d'ailleurs l'honnêteté de reproduire le registre de conscription.

Qu'à cela ne tienne, puisque l'auteur nous prévient que le récit est « légèrement romancé » ! On peut donc admettre des faux en écriture et une double substitution (naissance et conscription) Bien que juriste, je ne ferai donc pas de procès à Monsieur Plas là-dessus. Malheureusement, au point de vue historique, les objections sont nombreuses :

En décembre 1793, les abat-jour de la Tour sont rétablis sur l'ordre du maire Pache, non d'Hébert.

Tison est mis au secret au moment du remplacement de Monnier par Gourlet, le 26 février 94. Simon n'est parti rue des Cordeliers que le 2 juillet 1794. Jusque là, il est resté dans l'Enclos du Temple.

Au lendemain de son départ, il n'y a pas de lacune dans les gardes des municipaux : on a nommé pour ce jour-là les citoyens Langlois, Legendre, Lecomte et Levasseur.

Les Simon n'ont pas pris de voiturier : ils déménageaient à 50 mètres, rien ne leur appartenait dans la Tour. Ils n'avaient pas de linge, sauf quelques bonnets de nuit, une ceinture à poches, des chemises, un jupon (factures Clouet) Le blanchissage de gros était effectué par Ribout. Madame Royale n'a plus entendu son frère, car il a dû être écarté des ouvriers qui travaillaient dans la grosse Tour. La facture d'une clé de sûreté pour l'armoire de la salle à manger, début janvier, indique qu'il a dû être gardé dans la petite Tour.

Si on peut imaginer ce que l'on veut dans un roman, on n'a pour autant pas le droit, me semble-t-il, de ne pas tenir compte des faits historiques, que les recherches du Cercle s'efforcent de mettre en lumière. J'ai répondu en ce sens à M. Georges Plas, par ailleurs sympathique auteur d'un vrai récit de terroir corrézien.

#### • La dernière lettre de Marie Antoinette :

Dans un quotidien du début du siècle précédent on pouvait lire ceci :

## **La dernière lettre qu'écrivit Marie-Antoinette est retrouvée, à Prague :**

A Oponice, non loin de Piestany, on vient de découvrir, dans la bibliothèque du comte Henri Apponyi, l'original de la lettre-testament qu'écrivit dans sa cellule, la nuit qui précéda son exécution, la reine Marie-Antoinette.

Cet émouvant message s'arrête d'ailleurs brusquement. Épuisée de fatigue, la condamnée s'est endormie. On la réveille deux heures plus tard, et l'on sait quel masque ravagé le peintre David témoin des derniers instants de la reine alors qu'elle montait au supplice, fixa pour la postérité dans un saisissant croquis.

Marie-Antoinette, quittant sa cellule, remettait cette lettre à son geôlier, le priant de la transmettre à sa belle-sœur. On livra cependant ces feuillets à Fouquier-Tinville qui se garda de les envoyer, La lettre disparut quelque temps, Le révolutionnaire Courtois la découvre et la garda pour l'offrir à la famille royale. Mais, lorsque Louis XVIII monta sur le trône, on ne sait par quel mystère il ne reçut que le faux de ce document dont l'original était vendu à l'étranger un prix fabuleux

La découverte d'Opovice fait sensation dans le monde savant. Marie-Antoinette a écrit sur son papier particulier, la couronne royale est encore visible par transparence. Déjà, les amateurs se pressent et un Américain a offert vingt mille dollars pour cette lettre que le comte Apponyi, collectionneur lui-même, s'est refusé à vendre.

### **Le dernier message de la reine :**

Marie-Antoinette -s'adresse à sa belle-sœur, Mme Élisabeth, sœur de Louis XVI, maintenant gardienne de ses enfants :

« C'est à toi, chère sœur, que j'écris pour la dernière fois. On ne m'a pas condamnée à une mort honteuse, elle ne l'est que pour des criminels, mais à, rejoindre ton frère. Je suis calme comme on ne peut l'être que lorsqu'on n'a une conscience pure. Innocente comme le roi, j'espère que je serai digne comme lui jusqu'à la fin.

...

« Ma plus grande douleur est d'abandonner mes pauvres enfants. Tu sais que ce n'est que pour eux que j'ai vécu et pour toi, ma bonne, ma tendre sœur.

...

« Espérons qu'un jour, quand ils seront plus grands, vous pourrez vous réunir et qu'ils pourront jouir de tes tendres soins. Qu'ils se souviennent tous deux de ce que je n'ai cessé de leur enseigner, que les principes et l'observation des devoirs sont la base fondamentale de la vie, que l'amitié et la confiance qu'ils auront l'un pour l'autre les rendra heureux. Que ma fille comprenne que, étant l'aînée, elle devra toujours aider son frère, que mon fils rende à sa Sœur tous les soins, tous les services dont elle aura besoin. Qu'ils sentent, enfin, tous deux, que ce n'est que la concorde qui puisse vraiment les rendre heureux. Qu'ils prennent exemple sur nous : combien de consolation nous a valu notre amitié. Peut-on avoir des amis plus sincères que la famille ? Que jamais mon fils n'oublie les dernières paroles de son père. Qu'il ne tâche jamais à venger notre mort.

...

« Je meurs dans la religion catholique, apostolique et Romaine. la religion de mes ancêtres dans laquelle j'ai été élevée. Comme je ne peux pas compter sur les consolations de la religion, ne sachant pas même s'il existe encore des prêtres de cette religion et que l'endroit même où je me trouve les mettrait en danger s'ils venaient me voir, je de mande pardon à Dieu de tous les péchés que je puis avoir commis durant ma vie, J'espère que dans sa bonté il exaucera mes dernières prières, me faisant participer à sa miséricorde et à sa bonté.

...

« A toi, chère sœur, comme à tous ceux que je connais, je demande pardon de toutes les peines que sans le vouloir j'aurais pu vous causer. Je pardonne à tous mes ennemis tout le mal qu'ils m'ont fait et je dis un dernier adieu aux tantes et à tous mes frères et sœurs J'ai eu des amis. La pensée d'être séparée d'eux pour toujours me cause des souffrances que je prendrai avec moi en mourant. Qu'ils sachent au moins que ma dernière pensée aura été pour eux :

« Adieu ma bonne et tendre Sœur. Puisse cette lettre te parvenir. Ne m'oublie pas ! Je t'embrasse de tout mon cœur comme les pauvres chers enfants. Mon Dieu ! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours. Adieu ! Adieu ! Je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels ; comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amènera peut-être un prêtre ...

## **2. LES RECHERCHES**

### **1. Le 3 juillet 1793 : enlèvement du Dauphin**

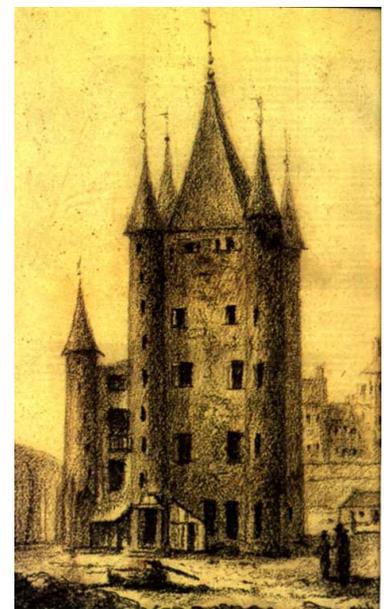
par Renée Lescaroux

#### **a. La grande Tour et la petite Tour du Temple :**

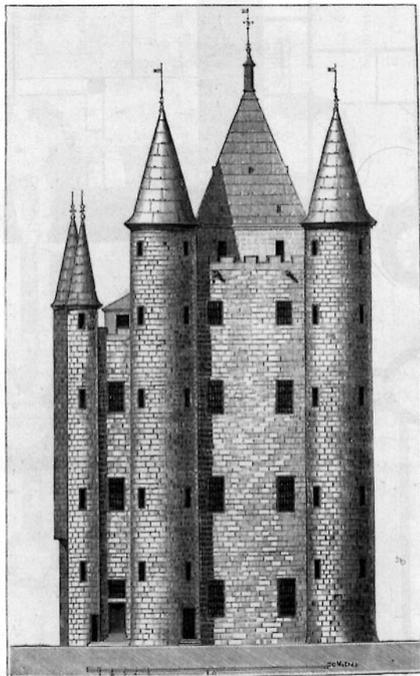
Pour bien se rendre compte des possibilités qui ont existé pour sortir Louis XVII de la grande Tour, il faut examiner l'histoire de sa construction, sa structure et les raisons de l'ajout de la petite Tour beaucoup plus tard.

Les Chevaliers du Temple construisent vers 1270 environ ce gros donjon pour entreposer leur trésor, avoir un endroit pour résister si besoin était et pour entreposer aussi, de temps à autre, le trésor du Roi de France.

Le Temple est une enceinte fortifiée et le donjon sa tour maîtresse. Il n'y a pas de porte au rez-de-chaussée, on y accède au 1<sup>er</sup> étage par une passerelle jetée sur la crête d'un mur et par un pont incliné par dessus les fossés. Le rez-de-chaussée est obscur et accessible uniquement par le 1<sup>er</sup> étage qui forme la salle. Au dessus il y a des logements et le haut de la Tour forme une galerie crénelée. Tous les donjons du moyen âge sont construits selon ce modèle.



La Tour a environ 50 m de haut, 4 étages, l'épaisseur des murs est de 4 m et à chaque angle il y a une tourelle équipée de meurtrières à chaque étage et forcément une vis (escalier à marches rayonnantes) qui permet de descendre ou de monter. Il est possible que des transformations aient été apportées plus tard mais pas pour l'essentiel.



Élévation des tours du Temple  
d'après les dessins du temps de l'architecte Bourla (1793)

A partir de la condamnation des Templiers, les Hospitaliers prennent possession de l'enclos. Au 16<sup>ème</sup> s. les Hospitaliers qui s'appellent maintenant les Chevaliers de Malte ajoutent la petite Tour. Aucune date, même approximative. Pour quelle raison cet ajout ? L'histoire de France nous renseignera. Le 16<sup>ème</sup> s. est principalement le moment des guerres de religion. A l'époque d'Henri III, le Duc de Guise et la Ligue font la loi à Paris. Mais Guise manque sans cesse d'argent, la guerre coûte chère. Le Roi d'Espagne lui fera parvenir de l'or, par voie terrestre. L'or arrive à la porte St Denis, dans des caisses transportées sur des chariots et convoyées par des sergents d'armes, armés jusqu'aux dents et recouverts de grandes capes sur lesquelles il y a la croix de Malte.

Il est logique de penser que l'or du Duc de Guise sera entreposé dans l'enclos du Temple. Mais la grosse Tour qui était une puissante défense pendant le moyen âge n'est plus adaptée aux moyens de guerre de la fin du 16<sup>ème</sup> s. On ne tire plus à l'arbalète, on ne tire plus à l'arquebuse, car depuis 1525 ou 1530 on tire avec des mousquets et des couleuvrines que l'on ne cesse d'améliorer. Il faut donc de la poudre qui est transportée dans des petits tonneaux qui sont lourds. La grosse Tour, avec sa passerelle, son pont incliné et ses escaliers à vis dans les tourelles n'est pas pratique. Elle a une porte sur la face nord, cette fameuse face nord que l'on nous représente sans discontinuer comme un mur aveugle sur tous les plans. Cela est inconcevable : un donjon n'a jamais aucun mur aveugle.

Les Chevaliers construisent la petite Tour sur la façade nord devant l'ancienne porte du 1<sup>er</sup> étage car la petite Tour n'est autre chose qu'une barbacane, c'est-à-dire une porte fortifiée.

Dans une barbacane il y a des logements pour caserner des soldats, un logement pour un gardien permanent, et des escaliers plus pratiques que les vis. Le plan carré des escaliers s'allonge pour créer l'échiffre central garni de deux ou trois balustres. Regardez le petit plan du *musée Louis XVII* : vous voyez très nettement deux balustres. Nous savons donc grâce à ce plan qu'il y avait un escalier de type « renaissance » à l'intérieur de la petite Tour. Le bâtiment en lui-même n'était pas assez important pour mériter un tel escalier. Il permettait un accès commode à la grande Tour. La hauteur de la barbacane par rapport à la grosse Tour était d'environ 25 m, car si elle a aussi 4 étages, il est dit dans les textes anciens que deux étages de la petite Tour correspondent à un étage de la grande Tour. Elle a aussi une tourelle à chaque angle, c'est un modèle habituel. Vous avez dans l'iconographie une reproduction de la barbacane du Grand Châtelet très ressemblante.

Ce qui est extraordinaire c'est que l'on ne trouve pratiquement aucune gravure, aucun dessin, aucune peinture qui nous montre la barbacane de la grosse Tour vraiment de face, ou alors seulement très modifiée, sans aucune ouverture, ce qui n'est pas possible. Vous avez quelques exemples dans l'iconographie sur lesquels vous pouvez remarquer toutes les bizarreries possibles et imaginables.

A partir de l'époque d'Henri IV, les Chevaliers de Malte s'occupent d'immobilier en lotissant leurs coutures (terrains maraîchers). Longtemps avant notre ami Berthélemy, un archiviste administrateur vit dans la petite Tour. Je ne crois pas que ce personnage transférait ses dossiers de la petite Tour à la grande Tour en passant dehors par tous les temps quand il devait les présenter au bailli lors des réunions dans la salle capitulaire de la grosse Tour. Il y avait certainement un ou plusieurs accès de la petite Tour à la grande Tour.

Nous pouvons raisonnablement estimer que la grande Tour avait à l'origine une porte au 1<sup>er</sup> étage à laquelle on accédait par un petit pont incliné et une passerelle qui était retirée à l'intérieur en cas de danger. La construction de la petite Tour a permis de mettre cette porte en défense. Comme sur toutes les faces, il y avait des ouvertures au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étage. Seul le plan Fersen montre de larges ouvertures au 3<sup>ème</sup> étage vaguement obturées par un mince appareillage. Mais sans doute y en avait-t-il autant au 2<sup>ème</sup> étage.

Regardez maintenant le tableau d'Auxerre : nous pouvons aisément comprendre pourquoi la petite colombe est assise sur la porte de la cage !



#### b. Les faux enlèvements de la famille Royale :

En avril 1793, le général Arthur Dillon sera arrêté et incarcéré aux Madelonnettes, accusé d'avoir monté un complot royaliste pour libérer Marie-Antoinette.

Dans la nuit du 21 au 22 juin, le Baron de Batz, comploteur patenté, « monte » une évasion de la famille Royale. Il entre dans la grande Tour avec 30 conjurés déguisés en gardes nationaux. Simon arrive en glapissant agitant une lettre de dénonciation (jamais retrouvée) et demande un contre-appel. On aurait dû fermer les portes mais on n'en fait rien, et les 30 conjurés repartent tranquillement par l'arrière de la Tour en direction des Madelonnettes, rue des Fontaines du Temple.

Les Madelonnettes servaient de prison depuis le 4 avril 1793. Au rez-de-chaussée il y avait les « pailleux » et aux étages était incarcéré du « beau monde ». Et parmi ce « beau monde » un certain nombre d'acteurs de la Comédie

Française, arrêtés pour « incivisme ». Nous ne savons pas si le Baron de Batz a recruté ses conjurés parmi les acteurs mais cela est possible.

Cette tentative d'enlèvement ressemble à une mascarade, à un coup fourré, avec des complicités dans la place et l'impression que Simon y était impliqué.

Un certain nombre de participants a été incarcéré sur dénonciation de Tison. L'instruction a été d'une prudence totale ; il importe de ne point donner d'éclat à leur procès afin de ne pas attirer l'attention sur le Temple. Nous sommes fin juin ... on peut en déduire que quelque chose se prépare au Temple.

Le jugement est une comédie. Tous les accusés sont acquittés, embrassés par les juges et par les jurés. Michonis sera rattrapé plus tard lors du complot de l'œillet. Il restera en prison jusqu'au procès des « chemises rouges ». Pour ce procès on recherchera activement le baron de Batz ; hélas il leur échappera mais on mettra la main sur tous les policiers dits « hébertistes ». C'est le procès du « complot de l'Étranger » entièrement inventé par les membres du Comité de Sureté Générale, avec de faux témoignages et des procès-verbaux fabriqués à la demande ...

Dillon a été arrêté et plus tard guillotiné pour justifier le décret du 1<sup>er</sup> juillet 1793 signé par Barrère, Berlier, Cambon, Couthon, Danton, Guyton-Morveau, Héroult de Séchelles, Jeanbon Saint-André, Delmas. Les deux frères Lindet n'ont pas signé. Dillon royaliste est une des versions. Une autre serait l'habitude qu'avait Marie-Antoinette de traiter son fils en Roi. C'est une dénonciation de Tison. Mais à mon avis ce ne sont que des prétextes : la vraie raison c'est que plusieurs membres du Comité de Salut Public veulent s'emparer de l'otage de la Nation pour créer une régence dans le cadre d'une Monarchie Constitutionnelle. Ces personnes, assassins et prévaricateurs, dont la plupart n'ont jamais marché sur du parquet, se verront pour chacun d'eux parfaitement dans le rôle de Régent !

Pourquoi Dillon ? Parce que le surlendemain de l'exécution de Louis XVI, la perspective d'une guerre avec l'Angleterre était sur toutes les lèvres. C'est dans cette situation que le général Arthur Dillon proposa le 23 janvier 1793 à la Convention un plan d'invasion de l'Irlande, talon d'Achille de l'Angleterre. Le gouvernement anglais fut prévenu de cette proposition par des espions. Il fallait donc éliminer Dillon. Barère de Vieuzac, l'imposteur du Comité de Salut Public, d'après Vergniaud, profita de la publication de la « lettre anglaise » où figurait le nom de Dillon (une homonymie) pour l'accuser de connivence avec l'Angleterre. En fait, c'était Barère qui était de connivence avec l'Angleterre. Dillon fut incarcéré aux Madelonnettes, plus tard au Luxembourg et guillotiné en 1794 avec les dantonistes. L'instruction menée contre lui, où la Famille Royale n'avait rien à voir, a servi de prétexte au décret de séparation de Louis XVII d'avec sa mère. C'était un pur montage de Barère qui travaillait pour l'Angleterre.

Le décret arrête que « *le jeune Louis fils de Capet sera séparé de sa mère, et placé dans un appartement à part le mieux défendu de tout le local du Temple* ».

On connaît le résultat de l'application de ce décret par la Commune : de tout le temps passé au Temple, « *l'enfant du Temple* » n'aura jamais été si libre de ses mouvements que tant qu'il sera placé sous la surveillance de Simon. Signé le 1<sup>er</sup> juillet 1793, le décret n'a été exécuté que le 3 juillet 1793, vers dix heures du soir.

Pourquoi ce délai ? Peut-être pour trouver les six commissaires nécessaires. En effet, on ne respecte pas l'ordre alphabétique en usage au Temple, chacun a un métier différent et vient d'un quartier différent. Mais quel peut être leur dénominateur commun ? Peut-être la franc-maçonnerie. En effet, l'affaire pour laquelle ils sont requis est une affaire ultrasecrète, rien ne doit filtrer, ils ont sans doute prêté serment.

Pourquoi à dix heures du soir ? Parce que la nuit tous les chats sont gris ! Entre dix et onze heures, il y a beaucoup de monde au Temple. Ceux qui partent rencontrent ceux qui arrivent. Il y a le repas, il y a du va-et-vient, c'est très mal éclairé, avec des mèches dans des coupelles d'huiles, des chandelles de suif, etc.

Les commissaires requis sont Eude, Gagnant, Arnaud, Véron, Cellier et Devèze. Eude et Arnaud seront guillotins pendant les événements de Thermidor comme traîtres à la patrie. Cellier a disparu et de ce fait est resté en liberté. On l'a dit très actif dans la nuit du 9 au 10. Toutes les pièces le concernant ont disparu des cartons du Comité de Salut Public et du Comité de Sécurité Générale. Jamais recherché, il semble avoir assuré l'intérim d'agent national entre Chaumette et Payan. Mais il peut s'agir d'une homonymie. Devèze, après avoir été poursuivi, a été remis en liberté. Véron a été arrêté, mais réclamé par sa section, a été remis en liberté, mais on ne sait pas ce qu'ils sont devenus par la suite.

Le plus intéressant, parmi les six commissaires, est Jean-Nicolas Victor Gagnant, 1767-1796, artiste-peintre. Et décrit comme un affidé d'Hanriot. Il est répertorié soit comme artiste-peintre soit comme peintre de portières de carrosses. La mauvaise situation économique de l'époque permet de penser qu'un artiste-peintre dont la pratique a soit émigré soit est passée par la guillotine a pu s'adonner à un métier plus artisanal pour gagner sa vie. Les beaux carrosses ont été volés mais les voleurs ne voulaient sans doute pas montrer les armoiries des volés. On dit aussi que Gagnant a été adjoint de la police de la Commune en août 1793 mais destitué quelques mois plus tard. Le Comité de Salut Public a décrété son arrestation en mars 1794 mais il réussit à se faire libérer. Devenu secrétaire de Drouet en 1796, il aide ce dernier à s'évader de l'Abbaye. Dans la nuit de 9 au 10 septembre il se rend au camp de Grenelle. Peut-être pour soulever les soldats contre le Directoire, peut-être pour se réfugier parmi les soldats, peut-être pour prévenir quelqu'un, peut-être pour se mettre à l'abri. Il semble bien avoir été recherché constamment depuis juillet 1793. Arrêté et incarcéré au Temple, il est condamné à mort. Dans la charrette il réussit à libérer ses poignets, parvient à s'enfuir mais est massacré à coup de sabre par un gendarme à cheval.

Parmi les six commissaires, trois sont bel et bien décédés de façon violente. Pour les trois autres il est difficile de déterminer s'ils ont réellement survécu aux événements. Mais en ce qui concerne les condamnations, il s'agit pour chacun de « traître à la nation ».

J'ai constaté que ce motif de condamnation est pratiquement un « leit-motif » utilisé pour tous ceux qui ont eu une relation à un moment donné soit avec le petit Roi, comme les commissaires, soit avec des idées de Monarchie Constitutionnelle comme les Girondins.

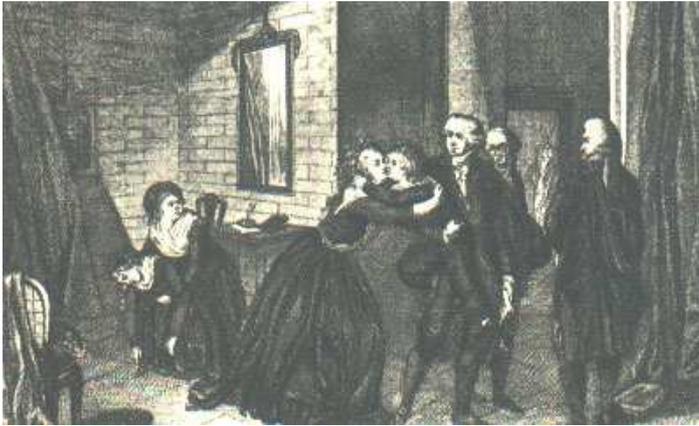
### c. Louis XVII séparé de sa mère :

Nous avons plusieurs estampes de Louis-Léopold Boilly (1761-1845) considéré comme un très bon peintre. La scène est dramatique, le petit Roi est tenu par un commissaire, Madame Royale est désespérée, Madame Élisabeth

regarde la scène, Marie-Antoinette embrasse son enfant.

L'évènement est décrit par Madame Royale dans ses mémoires, dans une partie apparemment non-censurée. Les commissaires sont arrivés pendant la nuit vers 10 heures du soir ; Marie-Antoinette a pleuré et crié parce que on veut lui arracher son enfant, les commissaires ont menacé de faire monter la garde, ils n'en ont rien fait, et à la fin, au bout d'une heure environ, tout s'est passé dans le calme. Le petit Roi a embrassé sa mère, sa tante, sa sœur et est sorti sur ses pieds, habillé de ses vêtements de jours, avec les commissaires.

Deux choses sont particulièrement intéressantes dans l'estampe : Louis-Charles a des cheveux jusqu'à l'épaule et



les commissaires ne sont que quatre, or six commissaires ont été nommés et six commissaires ont signé. Sur l'autre estampe qui figure dans le livre de Xavier de Roche c'est exactement la même chose. Un commissaire tient l'enfant, deux commissaires regardent, le quatrième surveille la porte. Le peintre Boilly savait certainement à quoi s'en tenir.

Il est possible que le cinquième commissaire se trouve en ce moment au deuxième étage pour empêcher Simon, qui attend son élève, de sortir, et le sixième commissaire surveille peut-être l'escalier entre le deuxième et le troisième étage.

Car la présence depuis trois jours dans la petite Tour de Jeanne-Charlotte Gourlet est un élément que personne n'a encore pris en compte pour les évènements

de la nuit du 3 juillet 1793.

En effet, il existait une communication entre la petite Tour et la grande Tour du Temple. L'appartement où se trouvent les prisonnières royales est cloisonné et il y a des couloirs. Si personne ne monte l'escalier, l'évacuation du petit Roi est relativement simple et l'introduction d'un substitué de même.

Si enlèvement il y a, ce n'est évidemment pas en relation avec un complot royaliste, mais c'est au Comité de Salut Public qui a assermenté Jeanne-Charlotte Gourlet, et qui a choisi les six commissaires, qu'il faut en chercher les auteurs.

Simon est certainement au courant, pensons à l'affaire du Baron de Batz, il sera d'ailleurs guillotiné, traître à la patrie, tout comme Eude et Arnaud. La mère Simon ne sera pas guillotinée, elle croyait de bonne foi qu'elle avait soigné le Roi de France.

Dans les jours qui suivent la séparation de Louis XVII d'avec sa famille, des bruits commencent à circuler concernant une évasion.

Le décret de séparation a été pris par le Comité de Salut Public pour s'emparer de l'Otage de la République. Mais maintenant c'est le Comité de Sûreté Générale (c'est-à-dire la police) qui intervient. Le Comité délègue quatre de ses membres en inspection au Temple. Ils trouvent l'enfant occupé à jouer aux dames avec Simon. Ces quatre membres du Comité de Sûreté Générale sont les dénommés Maure, Dumont, Chabot et Drouet. Chabot sera guillotiné avec ses beaux-frères, les financiers Frey, Drouet sera plusieurs fois poursuivi mais réussira chaque fois à échapper aux poursuites, et Maure et Dumont sont tellement illustres que les dictionnaires historiques les ignorent complètement. Il n'empêche que nous ne savons pas ce qu'ils sont devenus. Mais aucune de ces personnes ne connaissait le petit Roi. Elles ont donc été choisies avec soin et discernement.

Le complot a réussi, le petit Roi est devenu introuvable, un substitué a probablement été introduit, et Chaumette, avec son habilité satanique, réussira à faire avaliser ce faux Louis XVII comme étant le vrai par la propre famille Royale qui ne peut absolument pas faire autrement sans mettre en danger la vie du vrai Louis XVII.

Si nous regardons maintenant les interrogatoires du mois d'octobre sous l'angle de ce qui précède, tout devient plus logique. Ce ne sont pas les commissaires de la Commune de service ces jours-là en tant que tels qui entendent les dépositions et les confrontations mais des commissions composées à cet effet, et d'ailleurs nul ne sait s'il y a vraiment des dépositions ou plutôt des suggestions assorties de menaces de la part de la commission. Elle a un but : remplir le dossier de Marie-Antoinette qui est vide ! Il est très possible que les procès-verbaux d'octobre aient été entièrement fabriqués par les révolutionnaires eux-mêmes. Ils en étaient parfaitement capables et ont fait la même chose au procès des « chemises rouges » et à d'autres occasions.

Dans celle du 6 octobre, nous trouvons bien entendu Chaumette, procureur-syndic de la Commune (et maître absolu du Temple) nous trouvons son adjoint Hébert, le maire de Paris Pache, les commissaires au Temple Friry, Laurent et Séguy, Heussée administrateur de police et Simon.

Le 7 octobre, nous trouvons toujours Chaumette, Pache, Heussée, Laurent, Séguy, mais David remplace Hébert, Daujon arrive pour servir de secrétaire, et Friry n'y paraît plus.

La nuit du 3 juillet 1793, après le départ des commissaires et de Louis-Charles, Marie Antoinette, Madame Élisabeth et Madame Royale se sont sans doute promis solennellement de ne jamais révéler les évènements de cette nuit, pour protéger coûte que coûte la vie du petit Roi. Il suffit d'examiner les interrogatoires du mois d'octobre pour se rendre compte que les questions sont brutales et inconvenantes et que les réponses sont presque toujours ambiguës. Madame Élisabeth et Madame Royale, malgré son jeune âge, font de leur mieux. Plus tard, Madame Royale en a fait une description, et malgré la censure de son oncle Provence, elle a réussi à nous transmettre des informations, comme : « *il n'avait pas pris de taille mais avait beaucoup engraisé* ». Madame Élisabeth dit : « *le monstre* » ! Elle est la sœur du Roi assassiné, descendante d'une très longue lignée de Roi de France. Jamais elle n'aurait traité le Roi (car Louis Charles est le Roi) de « monstre ». Cela est inconcevable !

Dans sa dernière lettre à Madame Élisabeth, la Reine dit une fois, en rapport avec le Roi : « mon fils ». Mais par la suite, elle dit toujours « l'enfant ». L'authenticité de cette lettre est actuellement mise en doute.

Et puis ces signatures sur les procès-verbaux, approuvées par Simon (encore lui) appartenant à quelqu'un qui

fait encore des lignes. Nous avons des exemples de l'écriture du Dauphin. On peut se rendre compte qu'il écrivait très bien et il suffit de consulter le Larousse pour voir facilement la différence entre l'anglaise, la ronde et la bâtarde.

Examinons un peu les non-dits de Pauline de Tourzel. Elle avait été arrêtée avec sa mère. Elles ont retrouvé la liberté en 1794 : « *Le premier usage que nous fûmes de notre liberté, fut de chercher les moyens d'obtenir la permission d'aller au Temple porter à Madame (Royale) quelques consolations* ».

Et plus loin : « Elle était seule, le Roi, la Reine, Madame Élisabeth, tout avait péri autour d'elle, tout avait disparu ».

Jamais Pauline de Tourzel ne fait la moindre allusion à Louis XVII. Quant à l'intérêt que Madame de Tourzel sa mère a montré pour Hervagault, c'était peut-être aussi pour la sécurité de Louis XVII. Madame de Tourzel était bien vue par Louis XVIII. Mais ayant vécu à la Cour, elle n'ignorait sans doute pas Provence et ses agissements. Il fallait donc être très prudent.

Il y a aussi la question des médecins. Depuis toujours, ils prêtent le serment d'Hippocrate. Ils ne doivent jamais révéler ce qu'ils apprennent dans les maisons et les familles. C'est le cas pour les Dr. Thierry, Lorinet, Pipelet et les autres. En plus, nous sommes en pleine Terreur et chacun tient à sa tête. Néanmoins, le Dr. Thierry nous a laissé un indice précieux : dans son mémoire pour les honoraire concernant les soins donnés au petit prisonnier il indique à un moment donné : « *après la séparation* ». Médicalement, cette indication n'est pas justifiée car les soins sont les mêmes ... en principe. Qu'a-il-voulu nous dire ?

A partir du 23 octobre 1793 un autre événement doit retenir notre attention. Il s'agit de l'enfermement du peintre Hubert Robert, suite à la dénonciation d'un autre peintre, à la prison de Ste Pélagie. Il gagne un peu d'argent pour survivre en peignant sur des assiettes, des bouts de carton, sur n'importe quoi. Le petit tableau dans l'iconographie s'appelle : « *intérieur de Ste Pélagie* ». Nous reconnaissons parfaitement Simon qui joue aux cartes avec un enfant qui ressemble le beaucoup au petit Louis XVII. Vous avez aussi un plan de Paris de l'époque qui vous montre la distance à parcourir pour aller du Temple à Ste Pélagie.



On ne peut pas penser que Simon pouvait sortir du Temple avec le petit Roi pour se promener dans Paris. Si l'enfant que Simon gardait au Temple n'était pas le petit Roi, et s'il était arrivé quelque chose à cet enfant, il se peut qu'il soit allé à Ste Pélagie pour chercher un substitué. Quoi de plus ordinaire en effet pour calmer un enfant que de jouer avec lui.

Je propose de jeter un coup d'œil sur les dessins Bancel : en effet, sur le 1er dessin on vient chercher un enfant. Au dessus de la porte il est question de deux enfants. Sur le second dessin la soldatesque attrape un enfant. C'est le fond du dessin qui est intéressant : on dirait bien Ste Pélagie.

Les dessins Bancel sont une dénonciation faite par quelqu'un qui est mécontent d'avoir été en prison. On peut le comprendre. Mais Hubert Robert aussi a été incarcéré et relâché seulement en juillet 1794 parce qu'on ne pouvait rien lui reprocher. Mais il a été très mécontent. Nous pouvons aussi considérer

sa petite peinture comme une dénonciation.

## 2. Discussion de cette thèse

par Laure de La Chapelle et Michelle Védrine

Après la séparation du Dauphin et de sa mère, Marie Antoinette continua à apercevoir son fils jusqu'à son départ du Temple pour la Conciergerie. Voici ce qu'en dit Madame Royale dans son Mémoire :

« *Nous montions sur la tour bien souvent, parce que mon frère y allait de son côté, et que le seul plaisir de ma mère était de le voir passer de loin par une petite fente. Elle y restait des heures entières pour y guetter l'instant de voir cet enfant ; c'était sa seule attente, sa seule occupation* ».

« *Depuis que l'enfant était avec Simon, la garde était mécontente de ne plus le voir et disait qu'il n'était plus au Temple. Hélas, nous l'espérâmes un instant, mais la Convention ordonna de le faire descendre au jardin, pour qu'il rut vu* ».

C'est donc dès juillet 1793 que le bruit de l'enlèvement de Louis XVII, qui était sous la garde de Simon commença à courir. On avait même vu Louis Charles sur le boulevard !

Pour faire taire ces bruits, le C.S.G. envoya quatre de ses membres, Drouet, Chabot, Dumont et Maure, pour constater la présence de l'enfant, qu'ils trouvèrent « *jouant tranquillement aux dames avec son mentor* ».

Si la garde nationale n'avait plus d'occasions de voir l'enfant, par contre les municipaux, eux, continuaient leur service et se succédaient quatre par quatre, tous les jours. Michelle Védrine en a d'ailleurs photocopié toutes les listes à partir de vendémiaire de l'an II, jusqu'au 9 thermidor. Même si la présence de Simon et de sa femme leur simplifiait le travail, ils se succédaient suivant un ordre alphabétique assez approximatif, et contrôlaient les prisonniers.

D'ailleurs, le Dauphin était assez libre d'aller et de venir, était vu par tous, s'amusait dans la petite Tour où était installé le billard, jouait avec la nièce de la blanchisseuse, passait de bras en bras des soldats de la garde, à tel point que Gagné et La Bazanerie (chef de bataillon de la garde nationale) s'en inquiétèrent et firent cesser ce carrousel. D'ailleurs, le jour de la mort de la Reine, le 16 octobre, on enleva le billard, et ni Simon, ni l'enfant ne furent plus

autorisés à sortir de la Tour.

Je n'insisterai pas sur l'interrogatoire de l'enfant les 6 et 7 octobre 1793. C'est bien lui qui est là. Les princesses le reconnaissent : sa sœur veut l'embrasser et en est empêchée par la mère Simon, Madame Élisabeth, en l'entendant s'écrier : « *Oh, le monstre !* ».

Comme elles n'avaient pu communiquer entre elles quand on les a fait descendre à tour de rôle, il est vain de penser qu'elles auraient pu se donner le mot pour ne pas réagir devant un substitué ; l'interrogatoire de Madame Royale montre d'ailleurs qu'elle a souvent été mise en difficulté par les réponses de l'enfant. Il aurait été très facile de dire que ce n'était pas son frère qui était devant elle.

Au reste, si l'enfant n'avait pas été Louis XVII, elle aurait démenti sa présence à cet interrogatoire infamant à l'époque de la Restauration.

Pour toutes ces raisons, je ne trahis pas la pensée de Michelle Védrine en affirmant que Louis XVII était toujours au Temple après le 3 juillet 1793.

Michelle Védrine confirme qu'elle a compté jusqu'à 200 personnes qui auraient vu Louis XVII entre le 3 juillet et le 16 octobre 1793.

### **3. Quelqu'un de bien. François Hüe. Le fidèle serviteur**

*par Jean-Pierre Gautier*

Le mot hue évoque d'une façon générale l'incitation d'aller de l'avant vivement conseillée par un cocher à son cheval, voilà pour le nom commun, quant au nom propre, il fait penser à certain sénateur barbu et rondouillard, ancien ténor d'un parti sur ses fins.

Dans un contexte plus positif, il nous semble utile de célébrer la mémoire du baron François Hue qui mérite d'être connu et admiré pour sa fidélité envers la Famille Royale, contrairement à tant d'autres qui lui devaient tout et se sont comportés en émules de Saint Pierre ou même de Judas.

Mais ce n'est pas sur sa vie exemplaire que nous voulons insister ici mais sur le précieux témoignage qu'il nous a laissé sur l'indigne période qu'il a vécu au premier plan et qu'il a relaté dans son livre :

*Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI.*

Mais ce n'est pas sur la description des événements trop connus qui amenèrent pour un temps la disparition de la France du rang des nations civilisées, encore que ses jugements et relations des circonstances soient très bien décrits, mais sur les portraits qu'il a dressés des principaux personnages et qui contrastent heureusement avec ceux de la vulgate républicaine initiée par Michelet, avec un style brillant et une pensée nulle, et ses successeurs, suiveurs divers, le style en moins.

C'est donc à une joyeuse partie de chamboule-tout que nous allons assister.

Pour une fois les idoles trop longtemps célébrées avant que le pays ne sombre dans une inculture quasi totale sont ramenées à leur vraie place et c'est un peu la revanche des innombrables victimes de l'obscurantisme, non pas des dignes serviteurs de Dieu mais des carmagnoles, suppôts de qui l'on sait.

#### **a. Biographie de François Hüe :**

François Hue est né le 18 novembre 1777 à Fontainebleau. Son père Jules-Nicolas était greffier en chef de la maîtrise et capitainerie royale de Fontainebleau, charge héréditaire revêtu par son grand-père en 1745. Sa mère, Madeleine Jauvin, femme de grande piété devenue veuve de bonne heure, éleva seule ses quatre enfants dont François était l'aîné. L'un d'eux, Jean-Baptiste, entra dans les ordres et devint plus tard aumônier de Louis XVIII. François épousa le 28 août 1781 Victoire-Madeleine-Henriette Hulin, qui partagera toutes les vicissitudes de son existence. Le 21 janvier 1787 il obtint la charge d'huissier de la chambre du Roi. C'est à partir de ce jour que se forma le lien indissoluble qui rattacha à Louis XVI et à sa famille. Peu de temps après, il fut nommé par le roi premier valet de la chambre du Dauphin<sup>1</sup>, futur Louis XVII. Fidèle au souverain pendant les épreuves de la Révolution, jusqu'aux dramatiques journées d'août 1792, il fut arrêté pour avoir cherché à correspondre avec la famille royale au Temple. C'est lors de ce séjour en prison qu'il jeta l'ébauche de son ouvrage, dont il sortit les feuillets grâce à la ruse de son jeune fils André.



<sup>1</sup> Saint-Simon comparait les premiers valets de chambre du roi « à ces puissants affranchis des empereurs romains à qui le sénat et les grands de l'empire faisaient leur cour ». Il faut tout d'abord noter qu'il y avait quatre premiers valets de chambre qui dirigent la chambre du roi par quartier. Compte tenu de leur grande influence sur le roi, on créa quatre postes pour limiter leur pouvoir sur le roi. Cependant ces hommes cumulent plusieurs charges, ce qui leur permet de rester à la cour toute l'année. Ils dirigent les trente-deux valets de chambre ordinaires du roi et les serviteurs de la maison du roi. Ils ont théoriquement pour supérieur hiérarchique le Premier Gentilhomme de la chambre. Mais les premiers valets de chambre ont un pouvoir supérieur à ceux-ci car ils ont la plus grande proximité possible avec le roi et ont ses faveurs. De plus les charges acquises leur confèrent une plus grande importance vis-à-vis de tous. Cette charge resta le domaine réservé, en quelque sorte la « chasse gardée » de seulement quelques familles. Sur le plan héraldique, par l'acquisition de cette charge, les premiers valets de chambre pouvaient porter les armoiries timbrées, celles qui prouvent la noblesse face à tous ceux qui peuvent en porter. Les Premiers valets de chambre sont nobles par la charge bien que souvent ils étaient déjà nobles avant d'accéder à celle-ci. Lorsque François Louis de Nyert acquit la seigneurie de Gambais, il put porter le titre de chevalier mais également le titre de Marquis et s'en prétendit sur ses armoiries. La majorité des valets furent dans ce cas. Quand on sait que dix terriers étaient requis pour prétendre à ce titre, on peut être amené à se demander pourquoi Louis XIV autorisait ses premiers valets et ses héritiers à porter titres et couronnes supérieurs. S'agit-il d'un moyen de reconnaissance du roi ? Pour leur permettre de montrer que leur situation sociale était, malgré le titre de « valet », considérable ?

Quand la fille de Louis XVI, dernière survivante du Temple, fut enfin relâchée en 1795, elle désigna François Hue pour l'accompagner dans son exil. Le livre de ce fidèle serviteur fut publié à Londres en 1806 et reçut un accueil très favorable. Rentré en France à la Restauration, François Hue fut nommé premier valet de chambre du Roi, trésorier général de sa maison, et fut enfin créé baron. Heureux d'avoir assisté au rétablissement du trône, il s'éteignit en janvier 1819.

**b. Remarques sur la vie exemplaire de François Hüe :**



Lorsque l'on étudie les circonstances tragiques de la vie du Roi Louis XVII, on est naturellement amené à s'intéresser dans le même temps à un certain nombre de personnages instigateurs ou séides de la trop fameuse catastrophe.

Pour bon nombre d'entre eux la postérité, abusée par de trop nombreux enseignements fallacieux, et cela depuis plus de deux siècles, ne cesse de dresser des couronnes imméritées autant qu'anachroniques.

Simon, par exemple, le geôlier du petit Roi, aurait été présenté à tort par les historiens du XIX<sup>ème</sup> siècle comme un ressortissant du plus bas étage de la populace de l'époque, alors que la consultation des archives prouverait qu'on devrait le situer plus haut de quelques marches. Même vêtu « de probité candide et de lin blanc », il n'en reste pas moins que ses forfaits bien connus et relatés par de nombreux témoins confirment bien le jugement de ceux qui se sont occupés de son cas et n'ont porté à sa situation sociale au demeurant modeste qu'un intérêt beaucoup plus limité qu'à la variété et l'étendue de ses forfaits.

Par contre, la vie exemplaire de François Hüe relève davantage de la Légende dorée que du catalogue criminologique de la révolution.

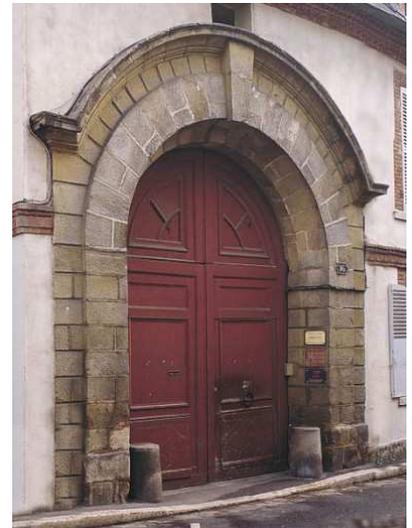
Issu d'une famille honorable : son père était greffier en chef de la maîtrise et capitainerie Royale de Fontainebleau. On le

verra, aux côtés du Roi Louis XVI en qualité d'huissier de la Chambre, ce qui n'est pas rien, puis de valet de chambre du Dauphin, futur Louis XVII. Il sera aux côtés de nos malheureux souverains lors des massacres du 10 août, puis avec eux quelques temps au Temple.

Il rejoindra Louis XVIII le Désiré qui le fera Baron et trésorier Général de sa Maison.

**c. Hôtel du baron Hue**

Cet hôtel, situé à Fontainebleau, dont les caves sont traversées par l'aqueduc Henri-IV, qui alimente les pièces d'eau du château, vaut surtout par la personnalité de son propriétaire sous la Restauration.



**d. Quelques événements essentiels :**

**a. L'usurpation de pouvoir de la commune de Paris**

« ... une commission avait été nommée pour préparer à cet égard la décision du Corps Législatif. Elle balançoit entre le Palais du Luxembourg et l'Hôtel de la Chancellerie, lorsque la nouvelle Commune de Paris, sous la responsabilité de laquelle devoit être mise la Famille Royale, proposa le Temple. Sa proposition prévalut. Ce ne fut pas la seule occasion où, sous la simple apparence de donner un avis cette Municipalité dicta des lois à l'Assemblée Nationale.

Instruit de cette décision, le Roi me fit écrire sous sa dictée la liste des personnes qu'il désiroit conserver pour son service, et celui de la Famille Royale. Rappeler ici ces personnes choisies par Sa Majesté, c'est honorer leurs noms :

Pour le service de la personne du Roi : M. de Fresnes, Écuyer de Main, M. Lorimier de Chamilly, Premier Valet de Chambre ; MM. Bigni, Valet de Chambre, et Testard, Garçon de la Chambre.

Pour le service de la Reine et de Madame Royale : La Dame Thibaud, Première Femme de Chambre, les Dames Oguier et Bazire, Femmes de Chambre ordinaires.

Pour le service de Monsieur le Dauphin : La Dame St. Brice et M. Hue.

Pour le service de Madame Élisabeth : M. de St Pardoux, Écuyer de Main, et la Dame Navarre, Première Femme de Chambre.

A ces demandes, le Roi ajouta celle de la Princesse de Lamballe, de M<sup>me</sup> et de M<sup>lle</sup> de Tourzel ».

**b. Décembre 1795 : Madame Royale échangée contre des prisonniers républicains**

« Elle reçut depuis Paris jusqu'à Huningue, et plus spécialement dans cette dernière ville, des hommages silencieux, mais expressifs. Madame arriva à Huningue, dans la nuit du 24 au 25 Décembre. J'eus l'honneur de l'y joindre presque aussitôt. Ma plume ne pourroit exprimer que bien faiblement les sentimens qui agitèrent mon âme, dans cet instant où Madame daigna m'adresser la parole, pour la première fois depuis ma sortie du Temple !! Madame me remit aussitôt une lettre qu'elle écrivoit au Roi, et m'ordonna de la faire parvenir à Sa Majesté. Cette lettre ne fut pas la seule que la jeune Princesse lui écrivit. La confiance dont Madame m'honoroit étoit si grande, qu'elle me donna l'ordre de lire une des lettres qu'elle écrivoit au Roi ; je lui obéis. Je conserverai un éternel souvenir des sentimens que Madame exprimait à Sa Majesté ; elle imploroit sa clémence en faveur des François, même en faveur des meurtriers de sa famille ! »

Cette biographie est très émouvante et l'auteur de ces Mémoires a été fort justement récompensé, non par la

Cour de Vienne qui l'a traité en prisonnier pendant quelques mois, mais par le Roi Louis XVIII. Outre ses mérites, ses jugements taxés au coin du bon sens méritent la plus grande considération car ils remettent à leurs vraies places des jugements serviles dignes des perroquets mais pas des historiens.

e. **Quelques échantillons des jugements de Hüe sur les « grands hommes » :**

a. **Mirabeau L'immoralité sans égale :**



HONORÉ GABRIEL C<sup>DE</sup> MIRABEAU  
Député de la Sénéchaussée de Paris  
à l'Assemblée Nationale en 1789

« Mirabeau, génie entreprenant, audacieux, d'une conception vaste, d'une éloquence impétueuse, d'une ambition dévorante, d'une méchanceté rare, d'une immoralité sans égale ; tissu méprisable de tous les vices, dont sa figure hideuse portoit l'empreinte; joueur effréné, menteur impudent; arrogant jusqu'à la brutalité, quand on lui cédoit ; souple jusqu'à la lâcheté, quand il trouvoit de la résistance ; mauvais fils, mauvais époux, mauvais père, mauvais ami; excitant ou arrêtant, à son gré, les plus fortes secousses ; changeant, selon son intérêt, et d'amis et d'ennemis ».

b. **Siéyes Jaloux jusqu'à la haine de tout ce qui s'élevait au dessus de lui :**

« Siéyes, né à Fréjus, en Provence, Vicaire-Général du Diocèse de Chartres, Chanoine de la Cathédrale, devoit à un pamphlet politique, intitulé: Qu'est-ce que le Tiers-État? l'exception qui l'avoit placé parmi les Représentans des Communes. Cet écrit paradoxal établit, que le Tiers-État doit avoir aux États-Généraux

une représentation double, par cela seul qu'il est plus nombreux que les deux autres Ordres. Du calcul des proportions, par un enchainement de conséquences sophistiques, l'auteur conclut que le Tiers-État constitue la Nation. Ces principes, si bien adaptés aux circonstances, et la rédaction des cahiers de Crepy en Valois, infectés de tous les germes de la révolution, fixèrent sur l'Abbé Siéyes les regards des novateurs. Au refus de M. de Marmontel, les électeurs du Tiers-État de Paris, nommèrent cet ecclésiastique leur Député aux États-Généraux.

Dans la discussion sur la réunion des trois Ordres et la délibération en commun, le Tiers-État n'eut pas d'orateur plus ardent. Jaloux, jusqu'à la haine, de tout ce qui s'élevait au-dessus de lui, soupirant après ce nivellement social, dont les rêveries de quelques visionnaires modernes lui avoient fourni l'idée, opiniâtre dans ses systèmes, atrabilaire et intraitable par nature, souple et liant par intérêt, recherché des divers parts, n'en épousant aucun, cet homme, plus heureux qu'habile, parcourut toutes les périodes de la révolution. Tantôt il s'enveloppoit de nuages épais ; tantôt il se laissoit apercevoir, mais pour disparaître encore, suivant toutes les chances des factions, et sachant toujours recouvrer son influence ».

c. **Lechapelier-Perdu de réputation:**

« Enfin, dès l'ouverture des États-Généraux, s'étoit formée à Versailles une association sous le nom de Club Breton. Dans l'origine, ce n'étoit que le rassemblement journalier des députés de la Bretagne ; Chapelier en étoit le chef. Avocat, Député de Rennes, fils d'un homme aussi considéré que lui-même méritoit peu de l'être, Chapelier, dès sa jeunesse, avoit par de honteux écarts, déchiré le cœur paternel. Débauché, joueur, chargé de dettes, perdu de réputation, il s'étoit fait députer aux États-Généraux, dans l'espoir d'y trafiquer de son talent pour la Parole et; de la subtilité de sa dialectique. Chapelier se vendit à la faction de M. Necker ; il a péri sur l'échafaud ».

d. **Les Jacobins - une horde exécration :**

« Divisoient la France. Fouler aux pieds les institutions divines et humaines, abuser de la religion du serment, envahir les propriétés, provoquer les massacres ; voilà ce qu'elle prêchoit et exécutoit. La prétendue souveraineté du peuple, source intarissable de maux, devenoit le prétexte de se attentas publics et privés. Les ramifications de cette secte impie s'étendirent dans les provinces, dans les villes, les bourgs, et jusque dans les plus petits hameaux. La France entière fut soumise l'action toute-puissante de cette horde exécration. Un grand nombre d'hommes honnêtes, séduits ou entraînés, s'affilièrent à ces clubs. Quelques autres, dans l'espoir d'échapper à la persécution, prirent les livrées de la secte. Par elle fut perverti ce qui restait encore de morale publique. La délation, le brigandage, l'assassinat, érigés en vertus, firent disparaître jusqu'aux plus douces affections de la nature. Se faisant une occupation constante d'avilir et de détruire l'autorité royale, cette société semoit d'un bout du royaume à l'autre la calomnie et la haine contre le Monarque ».

La fin des complices du monstre Robespierre :

« Peu de temps après, une des factions de la Convention Nationale terrassa Robespierre. Le 9 Thermidor (27 Juillet 1794), Tallien étant instruit que Robespierre le comptoit au nombre de ses premières victimes, se hâta de le prévenir, en l'attaquant lui-même, par une dénonciation des plus graves. Sur cette dénonciation, fortement appuyée par Barrere, l'Assemblée décréta d'accusation ce monstre et les complices de sa tyrannie. A l'instant, la Commune se constitua en état de révolte contre la Convention. Quelques Députés réunis à la Garde Nationale assiégèrent l'Hôtel de Ville, et s'emparèrent des rebelles. Robespierre se tira un coup de pistolet ; la balle lui cassa ta mâchoire inférieure, et le laissa vivre pour le supplice ; son frère se précipita par une fenêtre de l'Hôtel de Ville, et se brisa le



crâne sans se tuer ; St. Just se rendit sans défense ; Lebas se brûla la cervelle ; Henriot, jeté d'une fenêtre par Cofinhal, l'un de ses complices, fut ramassé dans un égout ; Couthon fut trouvé au coin d'une rue, couvert de blessures et expirant. Estropiés et défigurés, tous ces monstres furent traînés au Comité de Sûreté Générale. Le lendemain, ils furent exécutés, au nombre de vingt-deux, sur la même place qui fut trop longtemps le théâtre de leurs cruautés ».



**e. Le crime personnifié : Marat.**

« Nommer Marat, c'est personnifier le crime. Cet homme, avant la révolution, ne vivoit que de charlatanisme. Depuis, il vécut de ses poisons périodiques\*. Sa petite taille, sa figure livide et sinistre, dévoilaient, par le plus hideux extérieur, une âme plus hideuse encore.

\* Marat, né dans le pays de Neuchâtel, en Suisse, avoit étudié la médecine ; aussitôt que la révolution éclata il se fit le rédacteur de l'abominable journal, intitulé : L'ami du

Peuple ».

**f. Danton : Beaucoup de bruit pour rien (de bon) !**

« Danton avoit, comme Marat, l'ambition de jouer un rôle principal. Il étoit secondé par une physionomie farouche, une voix de Stentor, une déclamation hardie, moyenna toujours puissans auprès de cette classe nombreuse à laquelle il ne faut que des sons, parce qu'elle n'a que des oreilles. « Veut-on savoir, » disoit-il, « ce qui fait une révolution ? De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace » Mais, infidèle à ce principe, Danton, déclamateur hardi, impudent même à la tribune, se montra foible dans le danger. Robespierre l'écrasa sans résistance, et l'envoya à l'échafaud »



**g. Robespierre :**

« Maximilien Robespierre, né en 1759, à Arras, capitale de l'Artois, et placé dans un collège par la charité de l'Évêque d'Arras, n'avoit rien de ce qui, communément, détermine l'amour ou la soumission de la multitude. Aucune qualité morale ne compensait en lui les disgrâces de la nature. Sans autre génie que celui du crime, sans imagination et sans éloquence, ignorant l'histoire du siècle présent, comme celle des temps passés, n'ayant aucune connoissance des hommes, et les haïssant tous. Lâche dans le danger, Robespierre n'eut pour talent que son invariable ténacité à ses systèmes. Flatteur servile de la populace, apologiste impudent de tous les forfaits, provoquant avec effronterie la haine et les huées des différens partis, ce nouvel Érostrate sut, dans la journée du 10 Août, se rallier, par la crainte, toutes les factions. Il se saisit du pouvoir, l'exerça en maître absolu, et, chaque jour, le cimentait par le sang ».



**h. Le comte d'Estaing :**

« Ambitieux, mais foible, le Comte d'Estaing passe à tour d'un parti à l'autre, selon que l'intérêt ou la crainte l'y déterminèrent. Peut-être crut-il au triomphe de la faction d'Orléans. Du moins, ne fit-il rien pour servir la cause royale. Tour à tour, il fléchi le genou devant les différentes constitutions, jusqu'à ce qu'enfin, victime lui-même de son irrésolution, il porta sa tête sur l'échafaud »



**i. La Fayette : une complète médiocrité :**

« M. de la Fayette n'avoit aucune des qualités que lui pretoit l'opinion publique. Un caractère irrésolu, un cœur froid, un esprit borné, nulle chaleur d'imagination, nulle facilité pour la parole, le marquoient du sceau d'une complète médiocrité. Ses amis avoient fait passer, pour profondeur de pensées, sa taciturnité naturelle, qui n'étoit en lui qu'un défaut d'idées. Ils avoient mis sur le compte de l'héroïsme, son premier voyage en Amérique, lequel, selon beaucoup de gens, n'eut qu'un motif frivole. Dans la guerre Américaine, M. de la Fayette ne déploya ni les qualités, ni les talens de l'homme de guerre. Il ne sut ni mettre à profit les occasions, ni les faire naître. L'heureuse issue de cette guerre, le crédit de la famille à laquelle son mariage l'avoit allié, la multitude de prôneurs qu'elle lui donna, lui valurent à la Cour et dans la capitale l'accueille plus flatteur. Enivré de ses succès, M. de la Fayette se crut fait pour disposer un jour des destinées de la France. Devoit-il survenir quelque révolution, il se voyoit déjà ou le vengeur de son Roi contre les rebelles, ou le protecteur de la nation contre le Roi. Mais, pour l'un comme pour l'autre de ces rôles ses moyens ne secondoient pas son ambition. S'exagérant les obstacles, perdant à les calculer plus de temps qu'il n'en falloit pour les franchir,



mettant l'astuce à la place de la hardiesse, employant l'espionnage contre ses adversaires, lorsqu'il pouvait les écraser du poids de sa popularité : voilà l'homme qui, à la tribune de l'Assemblée eut la stupide effronterie de professer l'effroyable maxime que l'insurrection est le plus saint des devoirs ».

On trouvera confirmation du jugement de Hüe lors de la révolution de 1830 où La Fayette joua une dernière fois son rôle ambigu.

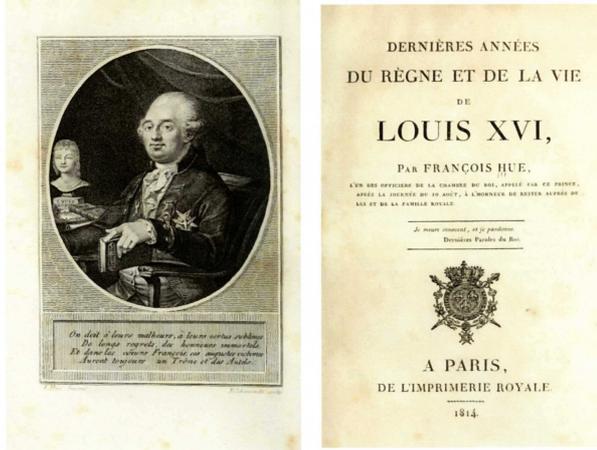
#### f. Sa tombe au Père Lachaise :

« J'ai retracé des faits dont la connaissance m'étoit personnelle. J'ai mis les touchantes vertus de mon Roi en opposition avec les crimes de ses ennemis. Quelquefois le confident de ses peines, plus souvent le témoin de ses douleurs, j'ai voulu, quand ma bouche ne pourra plus les redire, que cet écrit du moins en consacrer le souvenir ».

#### g. Annexes :

##### Éloges du livre du baron Hüe :

Au milieu de tant de méchancetés, de critiques malveillantes reprises et mille fois répétées avec l'ajout d'anachronismes pervers, comme une éclaircie après l'orage, le livre du baron Hüe constitue un des meilleurs témoignages sur la fin de l'Ancien Régime et plus précisément, comme l'indique le titre sur : « Les dernières années de règne et de la vie de Louis XVI ».



Déjà Michaud, dans sa Biographie Universelle (1833) lui avait consacré un article élogieux. Plus tard, dans l'avant propos qu'il avait rédigé lors de l'édition de 1860, Henri de l'Épinois, avait fait ressortir l'importance de la relation de François Hue. Malheureusement ce chartiste distingué, expert en théologie, s'est quelque peu égaré vers sa spécialité élective et, ayant truffé son propos de considérations éthiques, a dans une certaine mesure perdu de vue l'essentiel de son propos. Par contre, la notice de M de Maricourt qui précède le texte est à la fois plus concise et plus démonstrative de la qualité de l'ouvrage.

Après plus d'un siècle l'intérêt de ce livre ne s'est pas démenti et a été confirmé par des historiens reconnus :

« Ses mémoires, parus en anglais en 1806, en français en

1814, sous le titre de *Dernières Années du règne et de la vie de Louis XVI*, sont un témoignage du plus grand intérêt sur le 10 août et la fin de la monarchie ».

#### h. Bibliographies :

##### a. Bibliographie de Paroy :

528. HUE, François

Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI, par François Hüe, l'un des officiers de la chambre du roi, appelé par ce prince, après la journée du 10 août, à l'honneur de rester auprès de lui et de la famille royale.

Londres, 1794.

id.

Seconde édition.

A Paris, de l'imprimerie royale. 1814. in-8, XIV -592 p, grav. en front.

("Les dernières années du règne ..." s'arrêtent à la page 576. Le testament termine l'ouvrage, pp 577-584, suivie de la table des matières, pp 585-592.)

id.

Troisième édition.

Paris, Michaud, 1816, in-8, XII-491 p, grav. en front.

(Précédé d'une notice sur Hue par René du Mesnil de Maricourt et d'un avant-propos par H. de l'Épinois.)

id.

Paris, Plon, 1860, in-8, 507 p,

(Le texte paru d'abord dans une traduction anglaise :

*The last years of the reign and live of Louis XVI, by François Hüe ... translated by R. C. Dallas ...*

*London, Cadell and Davies, 1806, in-8, XII-534, grav. en front.*

*D'après Barbier, l'ouvrage aurait été revu par Louis XVIII.)*

##### b. Bibliographie Bertier de Sauvigny-Fierro

HUE (François, baron), 1757-1819.

*Souvenirs du baron Hüe, officier de la Chambre du roi Louis XVI et du roi Louis XVIII (1787-1815), publiés par le baron de Maricourt, son arrière-petit-fils.* Paris, C. Lévy, 1903, in-8°, XXVIII-334 p., portr.

Célèbre pour sa fidélité à la famille royale, le baron Hüe est revenu en même temps que Louis XVIII. Son dernier chapitre, pp.214-286 raconte ce qui s'étend d'avril 1814 à avril 1815. Lors du départ du roi pour Gand, chargé du transfert des bijoux de la couronne hors de France.

### 3. ACTUALITÉS MÉDIATIQUES

par Claude Julie

#### Théâtre

L'Association « Marais-Temple » donnera ce soir une représentation de la pièce de théâtre « Les enfants du Temple », de Dominique Sabourdin-Perrin, œuvre en cinq actes évoquant les derniers jours de la Famille Royale au Temple : Samedi 20 mars 2010 - Théâtre Église Saint Léon : 11 place du Cardinal Amette 75015 Paris, (métro La Motte Picquet Grenelle), à 19 H 30 précises - entrée 12 Euros. Si vous le pouvez, ne manquez pas cette rare représentation, la

dernière des trois, évoquant avec émotion la vie au Temple de cette malheureuse famille. (Texte de la pièce paru le 27 Janvier 2010 aux Éditions Triartis - prix modique).

### Exposition

☞ A l'occasion du Tricentenaire de la Chapelle Royale : du 20 Avril au 18 Juillet 2010 « Une chapelle pour un Roy » Château de Versailles. C'est dans cette chapelle que fût célébré le mariage du Dauphin Louis-Auguste, futur Louis XVI, avec Marie-Antoinette, le 16 Mai 1770. Vous aurez donc le plaisir de revivre cet évènement en allant visiter cette exposition. Le public pénètre en effet rarement dans la Chapelle que l'on peut très bien voir de son vestibule au Rez-de-chaussée., un simple cordon de velours rouge empêchant d'y pénétrer. Sa restauration est estimée à 100.000,00 € (Mécénat de la société des Amis de Versailles - tout le monde peut y participer - déduction fiscale).

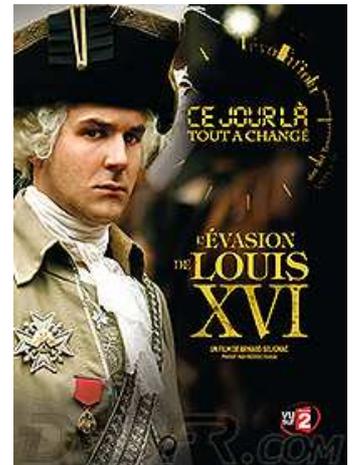


### CD

☉ *Marie-Antoinette, la dernière Reine*, textes de Evelyne Lever (Éditions Cdl, 2009 - coffret 3 cd Audio - prix : 36,31 €). Il s'agit de textes lus d'un ouvrage de Madame Lever, paru en 2007, à l'occasion de l'exposition Marie Antoinette au Grand Palais, en 2008, qui a obtenu un véritable triomphe. L'audition émouvante de cette œuvre suggère la présence de la Reine, ombre fugitive, la petite Archiduchesse à Wien, son voyage pour rejoindre la France, la Dauphine à Versailles, la « Reine », son calvaire avant de rejoindre son époux pour l'éternité. Elle est là !!

### DVD

☉ *L'Évasion de Louis XVI « Ce jour-là tout a changé »* : film de Arnaud Selignac. Nous revivons, heure par heure, les 24 heures qui ont fait basculer la France : Paris - 21 Juin 1791- 00h30 « *Louis XVI s'enfuit pour échapper à la révolution afin de sauver sa femme et ses enfants* ». De nombreux ouvrages ou films, voire téléfilms, ont déjà été consacrés à cette épouvantable tragédie ; elle est donc présente à notre mémoire. Cette fois, l'épopée va trop vite malgré des voyageurs imprudents après un départ précipité des Tuileries, flânant, poussant la berline, petite pour une fois, se reposant à Varennes chez l'épicier Sauce, attendant un miracle. Trop d'importance accordée aux premiers soldats venus en « éclaireurs » à Sainte-Menehould et confusion générale à Varennes où Bouillé arrive enfin. Dommage pour ce sujet en or ! Dommage aussi pour le casting, entre-autres Antoine Gouy, Estelle Skornik et Eric Deshors, qui n'évoquent pas la Famille Royale, les enfants sont trop grands, le Roi et la Reine ont les cheveux blancs, personne n'a les yeux bleus et tous sont habillés comme des gueux (pas si mauvaise idée) ; seuls Fersen et les troupes de Bouillé sont magnifiquement vêtus. Les comédiens s'en tirent pas mal mais y croient-ils ? Un peu sévère, pardonnez-moi, je m'attendais à mieux car, je viens de le dire, cette tragédie m'est très présente. (2009 - France 2 Éditions - Collection de films de prestige « 24 H » - durée 1h30 – prix : 26.00 Euros). Film diffusé sur France 5 le lundi 8 février 2010, à 20h35. Je n'ai pas résisté à la tentation ! Vous non plus, faites-vous plaisir avec cette partie de campagne ....



### Les Livres

☞ BARRAS « Mémoires » (09/2005 - Mercure de France, collection « Le temps retrouvé » aucune illustration - broché mais édition soignée - prix : 22,00 Euros). Nous parlons souvent de ce personnage et il peut être intéressant de lire sa prose sans perdre de vue qu'il est jouisseur, corrompu, aventurier, qu'il a trempé dans de nombreux complots, a fréquenté d'infâmes personnes, mais a été horrifié, en 1794, en découvrant la détresse de « l'Enfant du Temple ». Il le dit ! Cet homme du Directoire est-il sincère ? Son récit du 9 thermidor est cependant crédible et la lecture de cet ouvrage est nécessaire pour qui ne l'a jamais eu entre les mains !

### Curiosité

☞ Savez-vous qu'il existe une « Tête de Louis XVI » dans les Alpes du Sud, dans la vallée de l'Ubaye ? Elle se situe à Méolans, sur le chaînon du Morgon qui se termine au sud par le promontoire calcaire du Rocher du Coq, lequel n'est que le contrefort inférieur de la Tête de Louis XVI, tranché transversalement par la Vallée de L'Ubaye. Altitude : 2408m, accessible par la D 900 qui rejoint le barrage de Serre-Ponçon; cette route très fréquentée maintenant peut vous conduire Barcelonnette, à l'est, ou Digne-les-Bains, au sud.

## 4. QUESTIONS DIVERSES

- Les prochaines réunions auront lieu les 10 avril et 28 mai.

La séance est levée à 17h00

Le Secrétaire Général

Édouard Desjeux